

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 038-5337/19/BM

■ Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Commune d'Istres relative à la réalisation d'aménagement du Centre d'Art Contemporain

MET 19/10226/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération N°URB014-16084 du Bureau métropolitain du 30 mars 2017 la Métropole a approuvé l'acquisition en vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) d'un volume brut d'une surface de plancher d'environ 2037 m² sur deux niveaux du programme de construction à usage mixte du Forum des Carnes à Istres.

Il est proposé d'installer au rez de chaussée de cet espace, le centre d'art contemporain, actuellement situé dans des locaux ne correspondant plus aux normes inhérentes aux activités d'un équipement culturel moderne. Pour ce faire les travaux de mise hors d'air et d'aménagements intérieurs du lot livré brut doivent être réalisés. Ces travaux nécessitent des interventions sur la dalle haute du parc de stationnement sous-sol de l'espace et une mise au point technique complexe des travaux d'étanchéité et de réalisation du parvis piéton contigu à l'opération. Ces ouvrages sont sous conduite d'opération communale, aussi, afin d'optimiser l'ensemble des interfaces, il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Commune d'Istres qui réalisera, au nom et pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence sous son contrôle et dans le respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle arrêtés par la Métropole, l'opération d'aménagement du Centre d'Art Contemporain.

Le coût de l'opération (valeur février 2018) est de 1 400 000 euros HT.

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 07 mars 2019

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Code des Transports ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FAG 036-2694/17/CM du 19 octobre 2017 relative à l'approbation de la mise en autorisation de programme des opérations d'investissement au Budget Principal ;
- La délibération FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FAG 092-4908/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant approbation du budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence et adoption du budget primitif 2019 et des Etat Spéciaux de Territoires ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence du 27 février 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Commune d'Istres relative à la réalisation des travaux d'aménagement, du Centre d'Art Contemporain d'Istres.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer la délibération, la convention et toutes les pièces en découlant.

Article 3

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial de Territoire Istres-Ouest Provence 2019 en section d'investissement, Autorisation de Programme n° 175151 BP – CULTURE, chapitre 4581175009, nature 4581175009, code opération 2017500900.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Patrimoine, Logistique et Moyens généraux
Commande Publique

Pascal MONTECOT